



Conseil Syndical du 30 Septembre 2024

Présents : Allison MUGNIER, Pierre CANALE, Monique MICHAUD, Laurent CÔME, Christiane MOUCHET, Samuel TOUTAIN, Olivier ROGNARD.

- Présentation de l'étude AGATE :

(la présentation avec Marina CUINAT-GUERRAZ et Yvan DUMOLLARD a été faite la semaine précédente avec tous les maires adhérents au SIVSC)

Syndicat intercommunal à vocation sociale de Chautagne

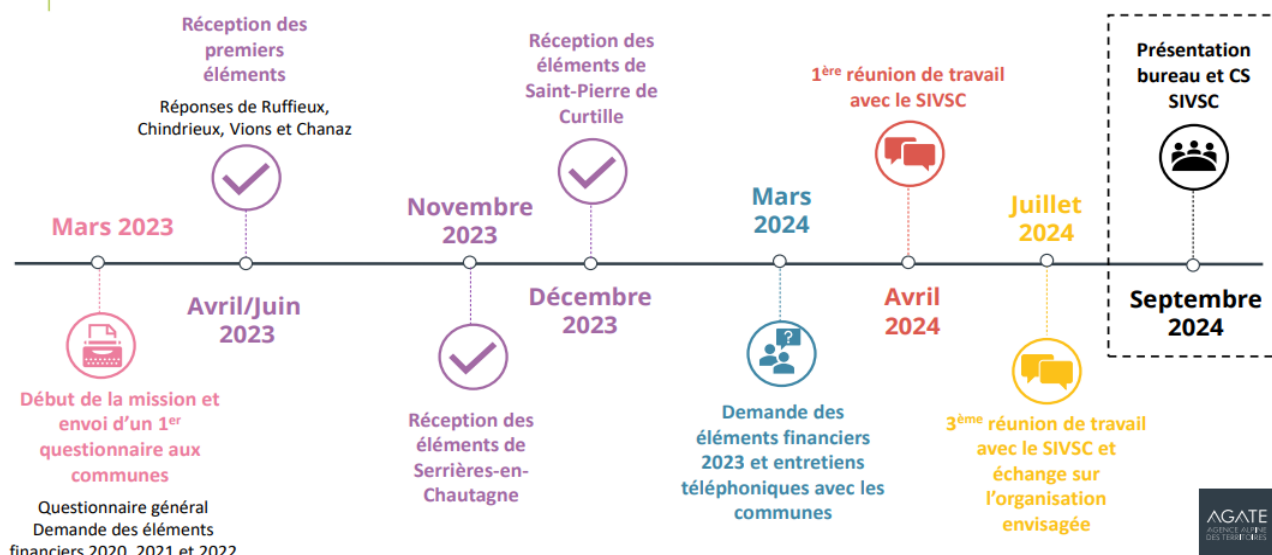
Etude sur l'extension de la compétence « périscolaire »

SEPTEMBRE 2024

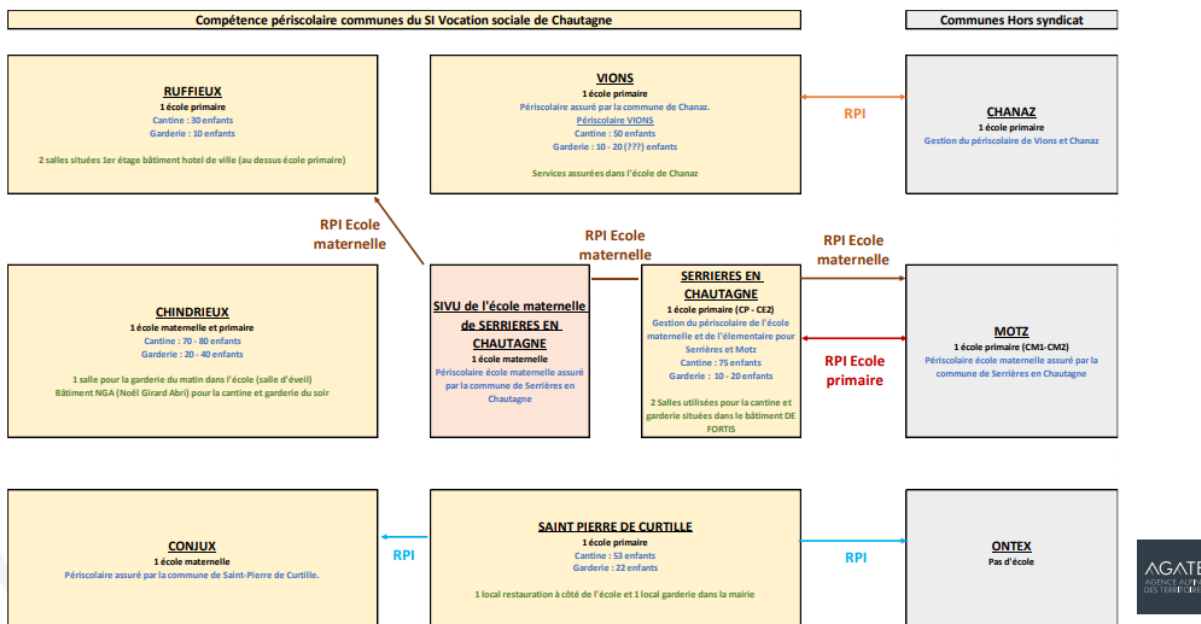
AGATE
AGENCE ALPINE
DES TERRITOIRES

SIVSC
Chautagne Territoire d'éveil

RAPPEL DU CALENDRIER ET DE LA DÉMARCHÉ ENGAGÉE



Organisation de la cantine et garderie



GARDERIE ET CANTINE

Chindrieux



CANTINE

70 – 80 enfants

Lieu : Bâtiment Noël Girard Abrard (NGA)



GARDERIE

20 enfants matin
35 - 40 enfants soir

Lieu : Bâtiment Noël Girard Abrard (NGA) pour la garderie du soir
Salle d'éveil dans l'école le matin

Temps élus : 11 jours / an (remplacements agents)

Principales dépenses 2023 :

- RH : 77 581 €
- Fourniture repas Leztrouy : 43 541 €
- Fournitures entretien (nettoyage, essuie mains) : 2 246 €
- Achat goûters des enfants garderie : 885 €

Redevances périscolaires 2023 : 65 947 €



RESSOURCES HUMAINES 2023

2,2 ETP

10 agents dont 8 périscolaires

2 agents gestion admin et RH

2 agents coordinateurs

5 agents service cantine et surveillance



BUDGET MOYEN 2022 - 2023

Solde à financer : 63K€
Taux couverture : 49%

125 406

62 209

Dépenses

Recettes



Serrières en Chautagne

GARDERIE ET CANTINE

Serrières en Chautagne



CANTINE

75 enfants

Lieu : 2 salles distinctes dans bâtiment De Fortis utilisées pour cantine + garderie



GARDERIE

10 enfants matin
20 enfants soir

Lieu : 2 salles distinctes dans bâtiment De Fortis utilisées pour cantine + garderie

Temps élus : 2 jours / an (commande fournitures et garderie soir ponctuellement)

Principales dépenses 2023 :

- RH : 82 591 €
- Fourniture repas Leztrouy : 49 831 €
- Achat goûters des enfants garderie : 1 764 €. A compter d'octobre 2023, fourniture des goûter par Leztrouy (~2 000 €/an)
- Fournitures entretien (nettoyage, essuie mains) : 1 572 €

Redevances périscolaires 2023 : 57 604 €



RESSOURCES HUMAINES 2023

2,1 ETP*

8 agents dont 7 périscolaires

1 agent admin (temps et coût non valorisé*)

1 agent coordination périscolaire

6 agents d'animation



BUDGET MOYEN 2022 - 2023

Solde à financer : 62K€
Taux couverture : 55%

138 480

76 718

Dépenses

Recettes

Remboursement frais communes RPI périscolaire maternelle: 8 924 € (2022)

- Dont Ruffieux : 4 556 €
- Dont Motz (hors syndicat) : 4 368 €

***Le temps administratif n'a pas été estimé et chiffré (absence de recul sur la nouvelle organisation des services mise en place à la rentrée 2023/2024).**





GARDERIE ET CANTINE

Saint Pierre de Curtille



CANTINE

53 enfants

Lieu : 1 local restauration à côté école (ancienne bibliothèque)



GARDERIE

22 enfants

Lieu : 1 local dans la mairie

Temps élus : 4 jours / an (remplacement agents + réunions coordination)

Principales dépenses 2023* :

- RH : 43 112 €
- Fourniture repas Val de Crene : 23 236 €

Redevances périscolaires 2023 : 26 994 €

Remboursement frais communes RPI : 6 237 €

- Dont Conjux : 3 385 €
- Dont Ontex (hors syndicat) : 2 853 €

***Les données de masse salariale sont déclaratives (fiches individuelles des agents non transmises). Ajout forfait assurance 1 000 € / an.**



RESSOURCES HUMAINES 2023

0,8 ETP

4 agents dont 3 périscolaires

1 agent admin

3 agents cantine et garderie



BUDGET MOYEN 2022 - 2023

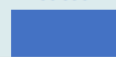
Solde à financer : 36K€
Taux couverture : 46%

67 135



Dépenses

30 996



Recettes

COMMUNE DE
VIONS SAVOIE

GARDERIE ET CANTINE

Vions

Principales dépenses 2023 :

- Refacturation du déficit cantine et garderie par la commune de Chanaz (coût réel du repas vs prix payé par les familles).

- Cantine déficit payé en 2022 : 7 882 €
- Garderie déficit payé en 2022 : 3 960 €

Rien sur 2023.

Estimation du déficit par la commune pour les années à venir : 13 000 € / an en raison d'une hausse des tarifs du prestataire.

- Cantine : 8 000€ - 9 000 € / an
- Garderie : 4 000 € - 5 000 € / an

Redevances périscolaires 2023 :

Les redevances sont perçues par la commune de Chanaz.



CANTINE

50 enfants

Lieu : école de Chanaz



GARDERIE

15 enfants (estimation)

Lieu : école de Chanaz



RESSOURCES HUMAINES 2023

0

ETP



BUDGET MOYEN 2022 - 2023

Solde à financer : 6K€
Taux couverture : 0%

5 921



Dépenses

Recettes



GARDERIE ET CANTINE

Conjux

Principales dépenses 2023 :

- Refacturation du déficit cantine.
 - Cantine déficit payé en 2023 (au titre 2021-2022) : 3 385 €

Pas de refacturation du déficit garderie.

Redevances périscolaires 2023 :

Les redevances sont perçues par la commune de Saint Pierre de Curtille.



CANTINE

RPI Saint Pierre de Curtille - Ontex

Lieu : école de Saint Pierre de Curtille



GARDERIE

RPI Saint Pierre de Curtille - Ontex

Lieu : école de Saint Pierre de Curtille



RESSOURCES HUMAINES 2023

0

ETP



BUDGET MOYEN 2022 - 2023

Solde à financer : 2K€
Taux couverture : 0%

1 692



Dépenses

Recettes



SYNTHÈSE GARDERIE ET CANTINE À L'ÉCHELLE DU SIVSC



NOMBRE ENFANTS CANTINE **283**

Serrières en Chautagne : 75
Chindrieux : 75
Saint Pierre de Curtille : 53
Ruffieux : 30
Vions : 50 (à Chanaz hors SIVSC)



NOMBRE ENFANTS GARDERIE **92**

Chindrieux : 30
Saint Pierre de Curtille : 22
Serrières en Chautagne : 15
Ruffieux : 10
Vions : 15 est. (à Chanaz hors SIVSC)



SYNTHÈSE GARDERIE ET CANTINE À L'ÉCHELLE DU SIVSC



RESSOURCES HUMAINES (hors temps élus)

5,8 ETP
25 agents dont 20 agents
périscolaires

Chindrieux : 2,2 ETP / 10 agents
Serrières en Chautagne : 2,1 ETP / 8 agents
Saint Pierre de Curtille : 0,8 ETP / 4 agents
Ruffieux : 0,7 ETP / 3 agents



TEMPS ELUS

0,1 ETP
168 h/an
21 jours / an

Serrières en Chautagne : 14 h/an
Chindrieux : 88 h/an
Saint Pierre de Curtille : 44 h/an
Ruffieux : 22 h/an

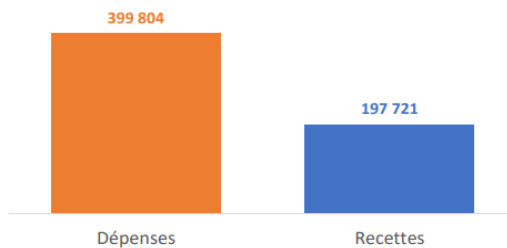


SYNTHÈSE GARDERIE ET CANTINE À L'ÉCHELLE DU SIVSC



BUDGET

Solde à financer
202 000 €*



→ Ce solde basé sur la moyenne des dépenses/recettes des années 2022 et 2023, est le reflet de l'activité cantine et garderie telle qu'elle est organisée aujourd'hui dans les communes. Il ne tient pas compte de l'organisation future ni des prévisions de recrutements à venir.

*Le coût du personnel du SIVSC en charge de Amuz'activ et de l'aide aux devoirs (0,3 ETP) a été rajouté dans le coût actuel de la garderie.








Le transfert de compétence implique des conséquences sur le personnel, les biens ainsi que les droits et obligations en terme d'harmonisation des tarifs et de la qualité de l'accueil (taux d'encadrement permettant de conventionner avec la CAF)

ORGANISATION RH ENVISAGÉE

Rappel des taux d'encadrement accueil périscolaire :

- 1 agent d'encadrement pour 14 enfants (-6 ans)
- 1 agent d'encadrement pour 18 enfants (+6 ans)

	Cantine = 30 enfants Garderie = 10 enfants	1 agent d'animation périscolaire => 0,6 ETP 1 adjoint technique => 0,65 ETP	2 agents 1,25 ETP (0,9 ETP annualisé)
	Cantine = 70-80 enfants Garderie = 20-40 enfants	3 agents d'animation périscolaire => 1,80 ETP 2 adjoints techniques => 1,3 ETP	5 agents 3,10 ETP (2,3 ETP annualisé)
	Cantine = 53 enfants Garderie = 22 enfants	2 agents d'animation périscolaire => 1,20 ETP 2 adjoints techniques => 1,3 ETP	4 agents 2,50 ETP (1,8 ETP annualisé)
	Cantine = 75 enfants Garderie = 10-20 enfants	3 agents d'animation périscolaire => 1,80 ETP 2 adjoints techniques => 1,3 ETP	5 agents 3,10 ETP (2,3 ETP annualisé)
	1 agent administratif et RH + 1 coordinateur périscolaire + 1 agent périscolaire « de renfort » à temps partiel (voir détail).		3 agents 2,5 ETP (1,9 ETP annualisé)
TOTAL :			19 agents 12,45 ETP (9,1 ETP annualisé)

ORGANISATION RH ENVISAGÉE – COMPARAISON AVEC L'ACTIVITÉ ACTUELLE

Le nombre d'agents en cas de transfert de compétence, a été déterminé sur la base du **nombre d'enfants inscrits à la cantine et à la garderie et des taux d'encadrement requis**. Si le nombre d'élèves s'avérait inférieur ou variable selon les jours, le nombre d'ETP des animateurs et adjoints techniques, pourrait être diminué. **Le nombre d'ETP actuel ne prend pas en compte le temps consacré par les élus communaux (estimé à 0,1 ETP à la suite du diagnostic).**

	Organisation actuelle	Organisation envisagée en cas d'extension de la compétence
Animateurs et adjoints techniques	5,6 ETP	7,5 ETP Dont 0,3 ETP agent de « renfort »
Personnel administratif et RH	0,5 ETP Dont 0,3 ETP responsable Amuz'activ et aide aux devoirs	1,6 ETP Dont 0,7 ETP responsable périscolaire
TOTAL	6,1 ETP	9,1 ETP

→ En tenant compte du nombre d'enfants inscrits à la cantine et garderie, le transfert de la cantine et de la garderie au SIVSC se traduirait par :

- Une augmentation de +1,9 ETP pour les animateurs et adjoints techniques périscolaires
- Le recrutement de 2 postes administratifs et RH avec en contrepartie du temps dégagé pour les secrétaires de mairie et les élus communaux.

EVOLUTION DU COÛT DE L'ACTIVITÉ

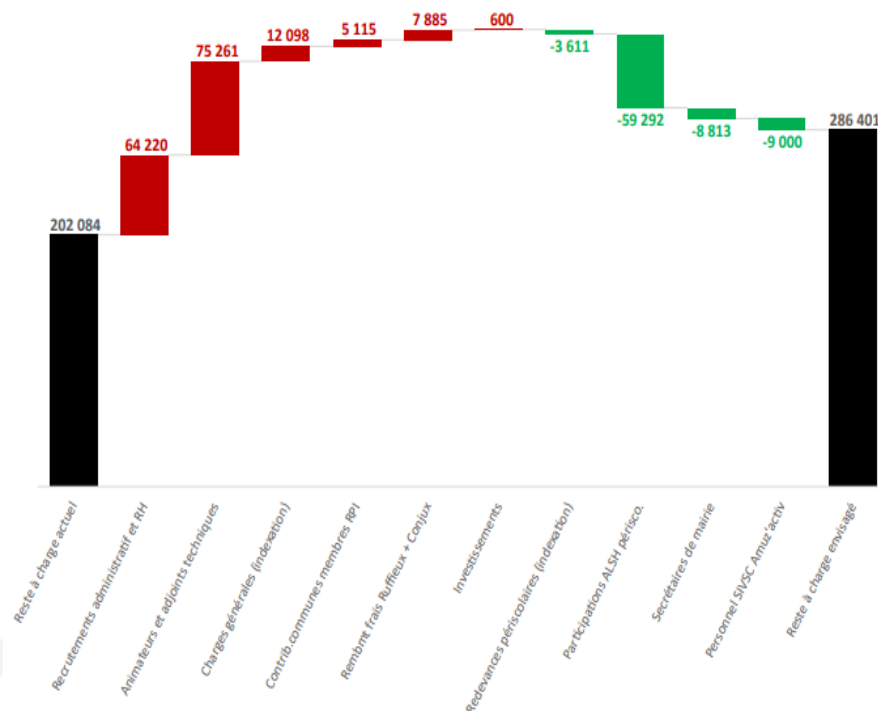
Le graphique présente les évolutions de coût entre l'organisation actuelle et l'organisation envisagée avec le transfert de compétence.

Détail des charges supplémentaires :

- Recrutements de 2 postes administratifs et RH (responsable périscolaire et agent RH et administratif)
- Coût RH additionnel pour les animateurs et adjoints techniques (1,9 ETP supplémentaires)
- Augmentation des charges générales (indexation +2%)
- Augmentation des contributions des communes membres : +13K€ au titre de l'augmentation de la contribution de Vions pour le RPI avec Chanaz, -8K€ au titre de la suppression des contributions de Ruffieux et Conjux anciennement versées à Serrières et Saint-Pierre de Curtille au titre des 2 autres RPI existants.
- Suppression des remboursements de frais du même montant anciennement perçus par Serrières en Chautagne et Saint Pierre de Curtille (+8K€)
- Acquisition de tablettes numériques

Détail des recettes supplémentaires:

- Augmentation des redevances (indexation)
- ALSH périscolaire de la CAF (300 enfants, 2h30/jour sur 4 jours)
- Economie du temps administratif des secrétaires de mairie
- Economie du temps du personnel SIVSC dédié à Amuz'activ et aide aux devoirs



IMPACT POUR LES COMMUNES

Le coût additionnel résultant d'un transfert de la cantine et garderie est évalué à 286K€.

Ce coût peut être financé par :

- une hausse des tarifs, et/ou
- une augmentation des contributions des communes.

L'analyse qui suit présente le reste à charge pour les communes sans augmentation de tarif (prise en charge à 100% par les communes)

Afin de calculer le reste à charge final pour les communes, il convient de prendre en compte :

- L'augmentation de la contribution communale pour le SIVSC (+286K€)
- La perte de perception des redevances périscolaires
- L'économie de charges : le personnel et le paiement de toutes les charges de la cantine et garderie seront à la charge du SIVSC.

$$\text{Hausse contribution communale} + \text{Perte de recettes} - \text{Economie de charges} = \text{Reste à charge pour chaque commune}$$



IMPACT POUR LES COMMUNES

Répartition en fonction de la clé de répartition 0-14 ans

Le reste à charge a été ventilé entre les communes membres du SIVSC en fonction de la population 0-14 ans.

	Hausse contribution communale	+ Perte de recettes *	- Economie de charges	= Reste à charge pour chaque commune
	Hausse contribution communale	Perte de recettes *	Economie de charges *	Estimation reste à charge "net"
Chindrieux	87 337 €	67 266 €	121 678 €	32 926 €
Conjux	12 853 €	0 €	2 000 €	10 853 €
Ruffieux	48 447 €	30 584 €	53 994 €	25 038 €
Saint-Pierre de Curtille	32 957 €	33 896 €	69 669 €	-2 816 €
Serrières en Chautagne	78 439 €	67 936 €	142 989 €	3 386 €
Vions	26 366 €	0 €	13 000 €	13 366 €
TOTAL	286 401 €	199 683 €	403 330 €	82 753 €

	100%
Clé de répartition utilisée	0-14 ans
Chindrieux	265
Conjux	39
Ruffieux	147
Saint-Pierre de Curtille	100
Serrières en Chautagne	238
Vions	80
TOTAL	869

Le reste à charge indiqué est le reste à charge « net » obtenu après déduction de l'ensemble des charges et des recettes « perdues » en cas de transfert de compétence.

**la perte de recettes et l'économie de charges sont plus importantes que dans le diagnostic car il s'agit de données prospectives (prise en compte des hausses de charges et recettes). Le temps anciennement consacré par les secrétaires de mairie à la cantine et la garderie n'a pas été compté dans les « économies de charges ».

Sources : Population 2021 : Insee



TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Chindrieux :

5.30 euros si quotient <= à 700€
5.80 euros pour les quotients de 701€ à 1000€
6 euros si quotient >= à 1001€.

Ruffieux :

5.40 euros si quotient <= à 700€
5.65 euros pour les quotients de 701€ à 1000€
5.95 euros si quotient >= à 1001€.

Saint-Pierre de Curtille :

6€ / repas

Serrières en Chautagne :

5.30 euros si quotient <= à 700€
5.40 euros pour les quotients de 701€ à 1000€
5.70 euros si quotient >= à 1001€.

Vions :

4,65 euros si quotient <= à 700€
4,7 euros pour les quotients de 701€ à 1000€
4,8 euros si quotient >= à 1001€.

Chindrieux :

2€ / garde
Forfait mensuel garderie matin : 25 €
Forfait mensuel garderie soir : 27 €

Ruffieux :

0,5 euros si quotient <= à 700€
0,6 euros pour les quotients de 701€ à 1000€
0,7 euros si quotient >= à 1001€.

Saint Pierre de Curtille :

Tarif au 1/4h			
Nombre d'enfants	QF inférieur à 1000	QF de 1000 à 1500	QF supérieur 1500
1 enfant	0,375€	0,425€	0,475€
2 enfants et plus	0,25€	0,275€	0,30€

Serrières en Chautagne :

0,41 euros le 1/4 d'heure si quotient <= à 290€
0,57 euros le 1/4 d'heure quotient de 291€ à 560€
0,73 euros le 1/4 d'heure pour les quotients de 561€ à 701€
0,84 euros le 1/4 d'heure pour les quotients de 702€ à 999€
0,95 euros le 1/4 d'heure pour les quotients à partir de 1000€

Vions :

0,85€ / ¼ heure



A la suite de cette présentation, les équipes municipales auront à se prononcer sur la validation ou non de ce transfert. Lors de la réunion précédente, les maires soulèvent un coût important sur la contribution de certaines communes qui questionnent l'intérêt d'un tel transfert. Ils émettent un avis défavorable à ce projet.

- Validation du Compte Rendu du Conseil Syndical du 1^{er} Août 2024

Validé à l'unanimité

- Désignation du secrétaire de séance : Pierre CANALE (élu de Conjux)

- **Le Comité d'Actions Culturelles de Chautagne (CCAC) est parti de diverses observations :**

Questions des jeunes parents sur leur place dans leur couple, leur parentalité suite à l'arrivée de leur enfant

Des demandes de médiation conjugale

L'observatoire de la Jeunesse (CD73) pointe que les relations sociales sont au centre des besoins des jeunes. L'isolement des jeunes, des phénomènes de déscolarisation sans solution et sans vie sociale de certains jeunes, sont source de mal être, la place donnée aux réseaux sociaux est en question.

le Centre de Santé Sexuelle doit soutenir sur la contraception/les pratiques sexuelles pour les jeunes de Chautagne (taux IVG)

La synthèse de ces différentes questions, est venue soulever l'idée de construire un festival culturel pour répondre à ces questions relevant de l'intime est apparu utile à tous les différents acteurs locaux et notre intérêt, sur la notion de « la rencontre » tout comme la thématique du couple qui est également un axe fort.

Délibération : demandes de subventions pour le Festival « Tout l'amour ?!... »

Le projet en cours est le suivant :

Le festival se déroulerait en 2 temps avec une première partie pour la diffusion des spectacles autour de la St Valentin 2025. Des animations seront proposées lors de la semaine. La deuxième partie se déroulera sur le premier semestre 2025 avec nos partenaires et des compagnies proposant des ateliers de médiation artistiques à destination de publics de tous âges (EHPAD, adultes, jeunes, enfants). Ces médiations assurées par des artistes avec les habitants permettront de montrer que la complexité de la relation amoureuse n'est pas contemporaine.

Les objectifs sont :

- Aider les jeunes à identifier les phénomènes de « réseaux sociaux », sortir de l'isolement, être dans le vrai des relations humaines : l'être et le paraître, les relations aux autres, la reconnaissance, les questions de genre...
- Créer du lien social intergénérationnel : création d'expositions, de débats... en renforçant les échanges entre générations autour de la thématique de la rencontre amoureuse qui concerne tous les âges de la vie.
- Rendre accessible la culture sur le territoire et valoriser son aspect intemporel et introspectif.
- Développer la Micro Folie
- Dynamiser et rendre attractif notre territoire rural en suscitant un élan collectif.

Votée à l'unanimité

Délibération RH : recrutement d'agents contractuels :

Dans l'attente du développement du projet Micro crèche de manière à adapter les postes à recruter, les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaire pour le recrutement d'agents contractuels à la crèche ou dans d'autres services du SIVSC.

L'article L. 332-13 du code général de la fonction publique prévoit la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent.

Votée à l'unanimité

Délibération RH : Modification du nombre d'heures de service hebdomadaire d'un emploi à d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet 26H15mn hebdomadaire à 28H00 hebdomadaire.

Afin de pouvoir recruter une auxiliaire de puériculture (poste en tension) avec les compétences nécessaires à l'ouverture et la fermeture d'une crèche, il est nécessaire d'adapter les horaires de travail au fonctionnement.

Propositions

- La suppression à compter du 01/10/2024 :
 - D'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à raison de 26H15mn hebdomadaire,
- Suivie de la création à compter du 01/10/2024 :
 - D'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à raison de 28H00 hebdomadaire.

Votée à l'unanimité

Délibération RH portant sur la suppression et la creation d'emplois au tableau des effectifs.

- Le poste de direction de la crèche, créé sur un cadre d'emplois de puéricultrice hors classe, est vacant depuis le 19/08/2024, suite au départ de la personne en poste, par voie de mutation.
- La personne qui sera recrutée sur ce poste est détentrice du grade de cadre de santé paramédical territorial. Il est donc nécessaire de supprimer l'emploi qui a été créé au grade de puéricultrice hors classe et de créer un emploi au grade de cadre de santé paramédical territorial.

Propositions :

- La suppression à compter du 01/10/2024 :
 - D'un emploi de puéricultrice hors classe à temps complet,
- Suivie de la création à compter du 01/10/2024 :
 - D'un emploi de cadre de santé paramédical territorial à temps complet.

Votée à l'unanimité

Délibération pour l'attribution du RIFSEEP

- **Le RIFSEEP comprend 2 parts :**
- L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA)
- Cette délibération abroge la précédente pour réajuster suite au recrutement de la nouvelle directrice de la crèche.
- Le tableau des effectifs ne portait pas le cadre d'emploi : cadre de santé.

Votée à l'unanimité

Délibération pour Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

La délibération 2024/39 du 01/08/2024 est abrogée du fait du changement du tableau des effectifs du SIVSC avec le recrutement de la directrice de la crèche dans le cadre d'emploi : cadre de santé et non puéricultrice hors classe.

La délibération concernant les indemnités pour travaux supplémentaires est ainsi adaptée au nouveau cadre d'emploi de l'ensemble des agents qui constituent les équipes du SIVSC.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service, et selon les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

Votée à l'unanimité

Questions diverses:

- **Projet Vigne pédagogique** : les travaux préalables à la plantation prévue au mois de Mars auront lieu cet automne après les vendanges. Une convention avec la Mairie de Serrières sera mise en place.

Levée de Séance à 21H30

Conseil Syndical du 14 Octobre 2024

Présents : Pierre CANALE, Laurent CÔME, Christiane MOUCHET, Michèle LAMBERT, Monique MICHAUD, Nicole PARIS, Olivier ROGNARD.

Délibération concernant le Bonus attractivité initié par la CAF :

Le président propose l'engagement du SIVSC dans la mise en œuvre des revalorisations des professionnels de la Petite Enfance en vue du versement du bonus « attractivité » par la CAF. Cette revalorisation doit résulter d'une mesure portant sur l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) au sein du régime indemnitaire RIFSEEP des agents avec une augmentation pérenne de 100€ nets mensuels minimum de l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) financé par la Prestation de Service Unique (PSU).

Le président propose que cette revalorisation soit appliquée à partir du 01/10/2024.

Votée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Dispositif « Aller vers » : La Mission Locale a poursuivi pendant quelques mois cette mission spécifique, mais l'Etat a confié cette mission à l'Ecole de la 2^{ème} Chance. L'allocation allouée par le SIVSC les années précédentes ne sera donc pas renouvelée.
- Bilan très positif de la présence aux portes ouvertes au Caveau de Chautagne de l'équipe d'animation du Centre de Loisirs et de la Micro-Folie.
- Label Vie : Label eco-responsable qui permet d'avoir un soutien supplémentaire de la Caf dans le cadre de la construction de la Micro-Crèche cependant les contraintes financières de ce label sont importantes.

Levée de séance à 19H15